

MAIRIE

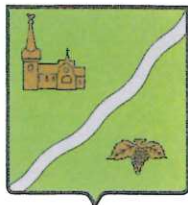
DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.frwww.cheixenretz.fr

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 1

Absents sans procuration : 1

Date de la convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

*L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD, Madame Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Mauricette HELLO ayant donné procuration à Monsieur Luc NORMAND.

Etaient absents excusés (sans procuration) : Madame Jessica BRICAUD

Madame Yolène DUTEY a été nommée secrétaire de séance.

1.2. Révision du tarif de location du parc du gîte communal

- Plusieurs demandes récentes de particuliers ont été formulées pour la location du seul parc du gîte communal à l'occasion d'événements familiaux organisés sur un week-end ;
- L'organisation de ces manifestations nécessite fréquemment des interventions d'entretien et de préparation des espaces verts avant et après l'occupation des lieux ;
- Il convient dès lors de fixer un tarif spécifique permettant de prendre en compte les contraintes d'organisation et les frais supportés par la commune.

Je vous propose de fixer le tarif de location du parc du gîte communal pour les particuliers comme suit :

- Location du parc pour une durée de 24 heures : **50 €** ;
- Caution : 400 € maximum**, identique à celle exigée pour la location des salles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITÉ :

- De fixer le tarif de location du parc du gîte communal pour les particuliers, sur une durée de 24 heures, à **50 €** et la caution à 400€ maximum ;
- Et par conséquence, de valider le tableau suivant :

Gîte avec son parc		
Associations Cheixoises	Parc du gîte	Gratuit
Associations hors commune		36 €
Particuliers-24 heures		50 €
La nuitée (1 nuit/personne)	De 17h à 10h	25 €
Forfait gîte complet	1 nuit	170 €
Salle des loisirs		
Associations Cheixoises	Semaine du lundi au jeudi + Réunion AG (semaine ou WE)	Gratuit
	Week-end : Vendredi au Dimanche	160 €
Associations hors communes	Semaine du lundi au jeudi	Gratuit
	Week-end : vendredi au dimanche	160 €
Habitants de Cheix-en-Retz	Forfait Week-End	160 €
Habitants hors commune		220 €
Obsèques		Gratuit
Salle Yvon BARBOT		
Habitants de Cheix-en-Retz	Semaine du lundi au jeudi	170 €
	WEEK-ENDS et Jours Fériés	340 €



Habitants hors commune	Semaine du lundi au jeudi	275 €
	WEEK-ENDS et Jours Fériés	550 €
ASSOCIATIONS CHEIXOISES	• 1^{er} évènement associatif de l'année • Evènements associatifs ouverts au public (<i>Sur demande écrite + justificatif</i>)	30 €
ASSOCIATIONS	AUTRES Rassemblements :	
	Semaine	170€
	Week-end	340€
Gendarmerie Pompiers	1 ^{er} évènement Puis tarif cheixois	30€
Caution Salles communales et parc	Montant maximum	400€

Secrétaire de séance,
Yolène DUTEY



Extrait Certifié Conforme
Le 30/06/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND

